

## **CONTRAT SERVICE COMMUNAUTAIRE**

### **MONTANA INTERNATIONAL COLLEGE**

#### **SERVICE COMMUNAUTAIRE: DÉFINITION**

Le service communautaire se réfère à un service qu'une personne / élève effectue au profit de sa communauté locale: Organisations Non Gouvernementales, Gouvernement et Organisations à but non lucratif.

#### **SERVICE COMMUNAUTAIRE A MIC**

- I. Slogan:** *“Pour une Meilleure Unité, Aidez la Communauté”*
- II. Objectif:** L'objectif du PSC à MIC reflète la mission de l'établissement qui consiste à préparer chaque élève à devenir un citoyen responsable et actif. Pour cette raison, le programme s'efforce à développer les valeurs du MIC : «Respect, honnêteté, loyauté, reconnaissance et responsabilité». Il inculque dans chaque élève le désir de faire de sa communauté un meilleur endroit pour vivre.
- III. Exigences:** L'accomplissement de 600 points de SC doit s'effectuer avant la fin de la classe de Première. C'est l'une des exigences de graduation du MIC.

Le PSC concerne les classes de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 2<sup>de</sup> et 1<sup>ère</sup> (table 1)

<b>Table 1</b>	
<b>Classe</b>	<b>Points de SC requis</b>
4 <sup>ème</sup>	100 points
3 <sup>ème</sup>	100 points
2 <sup>de</sup>	200 points
1 <sup>ère</sup>	200 points

- IV. Opportunités:** Les élèves sont avisés des opportunités du SC de façon continue tout au long de l'année scolaire. Un tableau d'affichage spécifiquement conçu pour le SC est mis à jour chaque semaine. L'élève est responsable d'agir conformément aux informations.

Les points du SC seront calculés en fonction du type de service effectué. (Table 2)

<b>Table 2</b>	
<b>Type de Service</b>	<b>Points attribués</b>
ONG	10 points / heure
Club du MIC: GIVE	Selon la tâche (les points seront communiqués avant chaque événement)
Programme Alwan	200 points
Programme Injaz	Seront communiqués ultérieurement
Marketers	5 points pour chaque service Marketing
Actions d'Animation	5 points pour chaque action réalisée
Evènement sur le Campus	30 points pour chaque évènement

- V. Documentation:** L'élève doit soumettre une preuve de présence de l'organisation accueillante : des formulaires peuvent être obtenus auprès du coordonnateur du SC du MIC. Les formulaires doivent être soumis dans un délai de deux semaines suite à la signature de l'organisation.
- VI. Contrat:** Chaque élève du Collège et du Lycée (4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 2<sup>de</sup> et 1<sup>ère</sup>) avec l'un de ses tuteurs légaux devra signer ce contrat en affirmant que son contenu est entièrement compris et convenu.
- VII. Certification:** Les élèves recevront un certificat d'accomplissement après avoir obtenu 600 points de service communautaire.

À la fin de la classe de Première, l'élève qui aurait réalisé un total de points supérieur à celui requis, le «Prix de l'Elève le Plus Performant» lui sera présenté lors de la cérémonie de remise des diplômes.

## **DIRECTIVES**

*L'élève est tenu responsable d'arriver à l'endroit donné à temps, de mettre une tenue convenable et de respecter toutes les règles et règlements de l'institution / organisation accueillante.*

### **Code de conduite**

L'apparence personnelle et la conduite sont de très haute importance comme elles reflètent l'image du MIC. L'élève doit se conformer aux règles et règlements internes de l'établissement.

### **Responsabilité**

Les points accumulés sont enregistrés et documentés par l'administration du MIC. À la fin de chaque année scolaire, un rapport cumulatif sera transmis à l'élève.

### **Chaperons**

Un chaperon (coordonnateur SC ou un adulte nommé) assume la responsabilité de surveiller l'élève pendant une tâche désignée. D'autre part, lors de l'accomplissement d'une tâche dans une ONG, l'élève est considéré sous la responsabilité et la surveillance de cette dernière.

### **Notification des possibilités de bénévolat**

Les opportunités de bénévolat pour le SC seront affichées chaque semaine sur le tableau d'affichage conçu spécifiquement pour le SC. Une fois l'élève choisit une mission, il sera responsable d'accomplir sa tâche. Les idées de services alternatifs sont les bienvenues mais doivent être soumises au coordonnateur du SC une semaine avant la participation au projet.

### **Renseignements**

Le coordinateur du SC est disponible pour répondre aux questions et guider les élèves.

### **Transport**

Les élèves sont tenus responsables d'assurer leur propre transport.

## RÈGLEMENTS DU SC DU CIM

- I.** La participation aux projets auxquels l'élève s'est inscrit est **OBLIGATOIRE**; Toutefois, en cas d'urgence et d'empêchement, il lui est demandé d'assurer un remplacement, si possible, en coordination avec le coordonnateur du SC à MIC.
- II.** Dans la communauté, l'élève représente le MIC. Il devrait agir en conséquence.
- III.** Aucune compensation monétaire n'est permise pour le travail effectué.
- IV.** Des FDSC (Formulaires de Documentation du Service Communautaire) sont disponibles à l'établissement. Le formulaire doit être soumis pour chaque activité qui a été complétée dans un délai de deux semaines suivant le service exécuté. **A CET EGARD, AUCUNE TOLÉRANCE N'EST PERMISE.**  
La documentation doit inclure les signatures de l'élève et de l'organisation accueillante.  
Les formulaires de documentation du SC durant l'été peuvent être soumis au cours des deux premières semaines de l'année scolaire.  
Les formulaires incomplets seront refusés. Les points ne seront accordés que si le formulaire est correctement rempli.
- V.** Afin de rester sur la bonne voie, les élèves sont fortement encouragés à compléter les points de SC désignés par année scolaire (pour un total de 600 points sur une période de quatre ans). En 4<sup>ème</sup>, les élèves doivent avoir reçu 100 points; en 5<sup>ème</sup>, 200 points; en 2<sup>nde</sup>, 400 points; et en 1<sup>ère</sup>, 600 points. (Tableau 1)  
Les élèves sont fortement encouragés à conserver des copies de tous les formulaires soumis afin de concilier avec le rapport final qui sera transmis à la fin de chaque année académique.

---

Signature de l'élève

Date

---

Nom de l'élève

Classe

---

Signature des parents

Date

**Veillez signer et retourner l'original au coordonnateur du service communautaire du MIC**